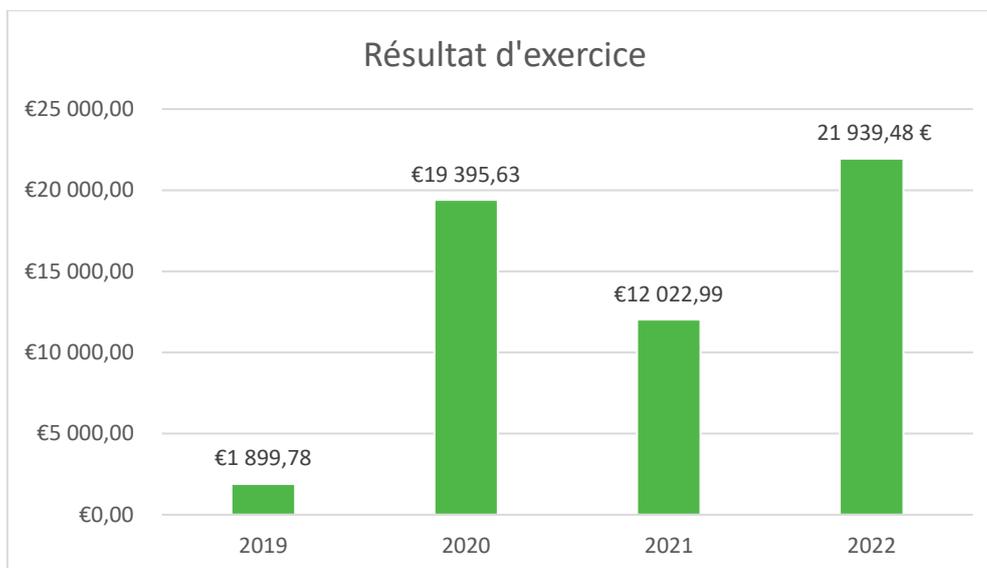


Association
des Ludothèques
Françaises

RAPPORT FINANCIER exercice 2022.

*voir annexes p8

L'année 2022 est la septième année avec un bilan positif pour l'ALF. Elle se démarque avec une nouvelle CPO formalisée avec nos partenaires financeurs, gage de stabilité pour l'association.



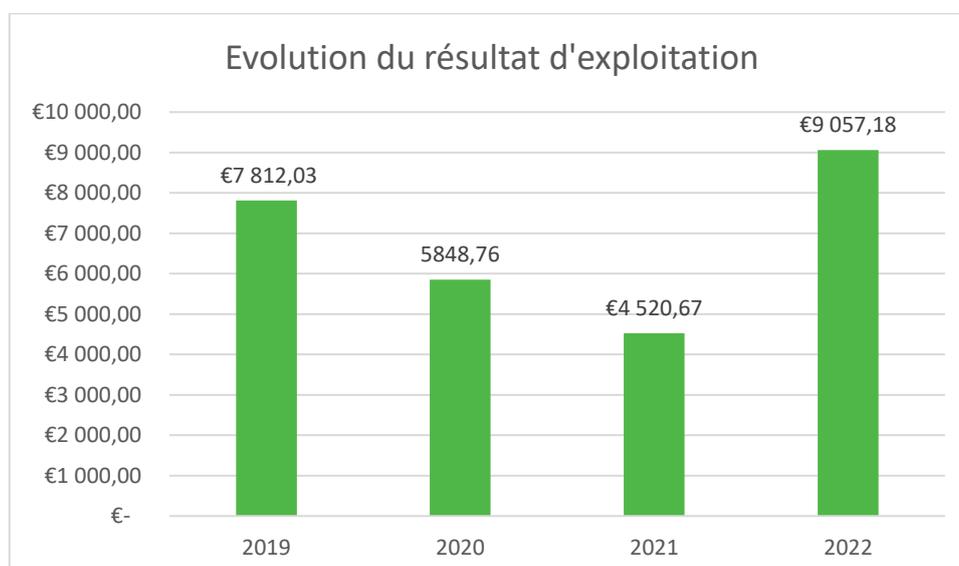
Vous trouverez ci-après certaines clés de compréhension de ce résultat.

1- LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

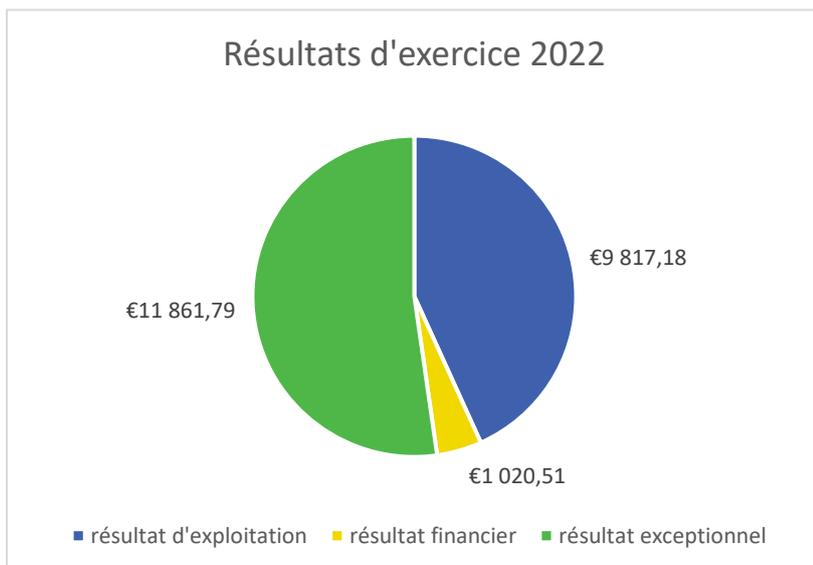
*1.1. Le résultat d'exploitation **

D'un montant de **9057,18€**, le résultat d'exploitation a augmenté de 100% par rapport à 2021, grâce à l'augmentation des subventions accordées par les financeurs. Les produits d'exploitation se sont donc maintenus presque à l'identique par rapport à 2021, tandis que l'on observe une baisse de 3% des charges d'exploitation sur la même période.

En comparaison avec 2019, avant la crise sanitaire, le résultat d'exploitation a augmenté de 1245,15€ avec une augmentation des produits de moins de 1% entre 2019 et 2022 et sensiblement les mêmes charges d'exploitation.



*voir annexes p8

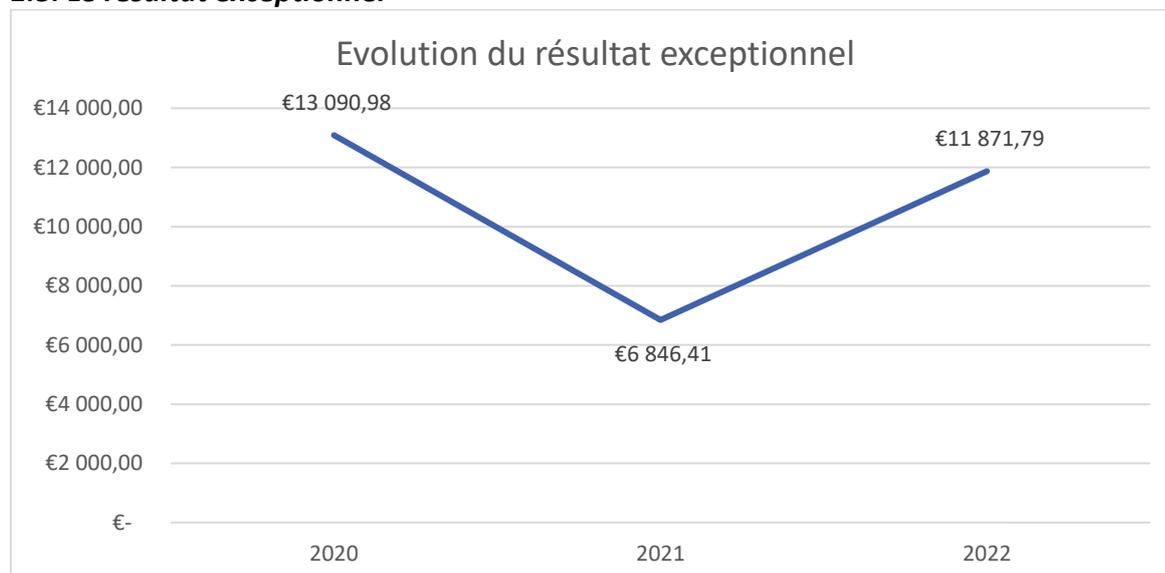


D'un tiers en 2021, la part du résultat d'exploitation dans le résultat d'exercice 2022 a augmenté pour atteindre 41% du total.

1.2. Le résultat financier

Le résultat financier, provenant des intérêts du livret A, est en augmentation par rapport à 2021. D'un montant de 655,91€ en 2021, il est de **1020,51€** en 2022. Il reste peu significatif sur cet exercice.

1.3. Le résultat exceptionnel*



Le résultat exceptionnel, positif de **11871,79€**, a augmenté de 74% en 2022, tout en diminuant son impact sur le résultat d'exercice (54% du résultat d'exercice). Cette augmentation est en majorité dû au nettoyage des comptes avant le changement d'expert-comptable.

A noter que le résultat exceptionnel l'est parce qu'il correspond à des corrections des comptes des années précédentes. C'est donc un résultat qui aurait dû être affecté lors des comptes antérieurs.

Une fois ces éléments pris en compte, voici les points de compréhension du compte de résultat 2022.

*voir annexes p8

2-LES PRODUITS

Malgré la baisse des comptes concernant les adhésions et formations, les produits se maintiennent presque à l'identique avec l'augmentation des subventions de certains financeurs.

2.1. Les ressources propres, comptes 70 et 75.

Elles passent de 98481,89€ à 85423,54€, soit une diminution de 13058,35€, notamment suite à la baisse de participation à la Formation d'Eté et à la diminution de formations à la demande.

a) Compte 707 : vente de livres ESAR

La vente de livres ESAR a baissé de 29,5% par rapport à 2021 (2684,50€ en 2022 contre 3810,50€). Cette baisse s'explique par une modification de la gestion des livres ESAR, qui sont vendus uniquement aux stagiaires et aux ludothèques depuis septembre 2022. Les librairies sont directement prises en charges par Rolande Fillon.

b) Compte 708001 : formations "catalogue"

Ce compte connaît une hausse de 25% entre 2022 et 2021. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de journées stagiaires (166 journées stagiaires en 2022 contre 126 en). La moyenne des stagiaires par journées a donc augmenté par rapport à 2021 (8,3 en 2022 contre 7,3 en 2021), ainsi que le nombre de bénévoles (1 en 2021 contre 9 en 2022). En comparaison avec 2019, le nombre de journées stagiaires n'a pas retrouvé Malgré l'augmentation, le nombre de journées stagiaires et le nombre de participants bénévoles est inférieur à celui avant la crise Covid (193 journées stagiaires en 2019 et 21 participants bénévoles).

c) Compte 708002, formation d'été

La participation a de nouveau diminué en 2022, ce qui a entraîné une diminution de 31% des revenus issus de la formation d'été (11128€ en 2022 contre 16119,40€ en 2021). Cette baisse s'explique notamment par le thème choisi qui a moins interpellé que les autres années. Une réflexion sur l'organisation de la formation d'été aura lieu en 2023 pour répondre à cette baisse d'inscription.

d) Compte 708003, conférences et formations "à la demande"

Ce compte a fortement diminué de 13259€ en 2022 par rapport à 2021. Cette écart s'explique par le caractère exceptionnel de 2021, dont nombre de formations « à la demande » provenait du même organisme.

Le total des formations dispensées a donc diminué de 12851,40€ par rapport à 2021. Si l'on compare ces résultats à 2019, le total des formations a diminué de 16 839€. Le compte concernant les formations catalogue a un résultat similaire entre 2019 et 2022, cependant les autres comptes concernant la formation d'été et les formations à la demande ont fortement diminué.

e) Compte 708004, produits de la mise à dispo Service Civique

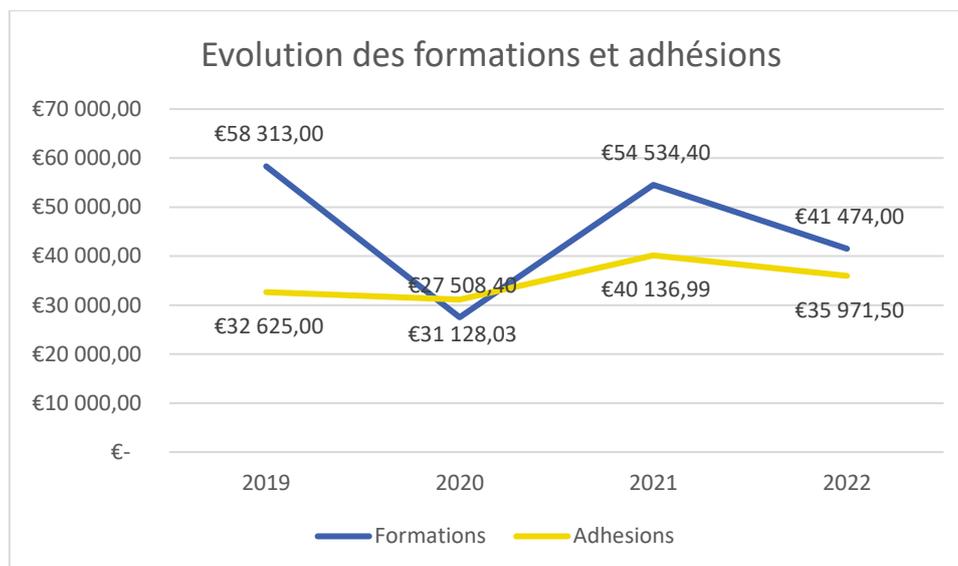
Créé pour les commissions obtenues suite à la gestion de l'agrément service civique, ce compte s'élève à un montant de 5226,84€ en 2022. Il correspond à toutes les commissions obtenues depuis la création de l'agrément et est donc particulièrement élevé cette année. On s'attend à une baisse significative dès 2023.

f) Compte 7516 : les adhésions

Le produit des adhésions a diminué de 10,4% par rapport à 2021, mais reste supérieur à celui de 2019 (32625€ en 2019 contre 35971,50€ en 2022). Les adhésions sont en effet passées de 551 à 468 en 2022. Les difficultés RH de l'ALF Nationale peuvent partiellement expliquer cette

*voir annexes p8

diminution car les relances auprès du réseau concernant l'adhésion n'ont pu être menées correctement.



2.2. Les subventions, compte 74.

L'ALF a renouvelée pas moins de 4 de ses CPO en 2022. Les subventions ont augmenté en 2022 pour la DGCS et un nouveau poste FONJEP a pu être créé.

a) 7411010 : FONJEP

Un nouveau poste FONJEP a été obtenu en 2022. Le montant des subventions du FONJEP pour les deux autres postes s'est maintenu dans le cadre des CPO qui ont été renouvelés en 2022 pour une durée de 3 ans soit à renouveler en 2025.

b) 7412000 : DJEPVA

Le montant de la subvention de la DJEPVA s'est maintenu dans la nouvelle CPO négociée en 2022 pour une durée de 3 ans, soit à renouveler en 2025.

c) 7413000 : FDVA

La subvention du FDVA s'est pérennisé avec une CPO en 2022, le montant s'est maintenu dans le cadre de cette CPO pour une durée de 3 ans, soit à renouveler en 2025.

d) 7415000 : ANCT

Le montant de la subvention de l'ANCT est maintenu dans le cadre de la CPO qui a été renouvelé en 2022 pour une durée de 3 ans, soit à renouveler en 2025.

e) 7416000 : DGCS

Cette année, la subvention auprès de la DGCS a doublé par rapport en 2020, soit d'un montant de 10000€.

f) 7417000 : CNAF

La CPO ALF-CNAF devait être renouvelée en 2022. Mais une décision unilatérale de la CNAF a prolongé d'un an cette CPO avec le maintien du montant de la subvention.

2.4. Reprise sur provision, compte 781500

Il s'agit ici d'épurer les créances restantes de 2020 et d'équilibrer avec une partie des provisions faites pour créances douteuses en 2020.

*voir annexes p8

2.5. Transferts de charges, compte 791.

Ce compte a fortement diminué de 79% par rapport à 2021, il concerne en majorité les ristournes de chèques restaurants et un remboursement de formation.

2.6. Produits exceptionnels, compte 771 et 772.

a) 771 : Produits exceptionnels sur opérations de gestion
Il n'y en a pas eu en 2022.

b) 772 : Produits sur exercice antérieurs

D'un montant de 11 861,79€, il s'agit des régularisations d'écriture entamées en 2021 qui ont continué en 2022, concernant majoritairement des comptes d'attentes et erreurs de 2017 à 2019.

6

3- LES CHARGES

La diminution des charges de 8 638€ est principalement liée aux difficultés RH de l'ALF pour le recrutement du troisième poste salarié.

3.1. Les charges externes, comptes 60, 61, 62 et 65.

Elles passent de 76695,97€ à 84040,89€, soit une hausse de 7344,92€ (9,6%).

a) 6070000 : Achat de livres

Légère diminution des achats en lien avec les ventes.

b) 606300 : Petit matériel et 606400 : Fournitures administratives

Légère diminution au total pour ces deux comptes qui restent élevés suite à l'achat de deux téléphones portables et de souris ergonomiques pour l'équipe salariale.

c) 613200 et 613210 : Locations

Concernant la location immobilière, il y a une forte augmentation de 1551€ par rapport à 2021. C'est en majorité dû à la diminution de l'équipe salariale en début 2022 qui a entraîné du retard dans l'organisation de la formation d'été et donc la location d'une structure plus chère que l'année précédente. Le loyer du local du siège reste stable en 2022 par rapport en 2021.

d) 615200, 615600 et 615601 : entretiens et maintenance

Ces trois comptes ont augmenté en 2022 de 1038€, suite à l'inflation.

e) 622610, 622611 et 622620 : Honoraires

Les honoraires pour la Formation d'Eté ont fortement augmenté (400€ en 2021 contre 1970€ en 2022) car ils concernent aussi la location de matériel pour les jeux vidéo (ordinateurs, casques VR, ...). Les honoraires de formation catalogue ont aussi légèrement augmenté (672€), ce qui s'explique par l'augmentation de formations réalisées entre 2021 et 2022. Les honoraires du cabinet comptable ont augmenté de 3590€ suite à l'arrêt du contrat et au changement d'expert-comptable pour l'ALF.

f) 625* : Déplacement, missions et réceptions

Augmentation de 24% de ce poste par rapport à 2021, sans atteindre le montant de 2019 (27827€ en 2019 contre 17956,3€ en 2022).

g) 6586100 : reversement des adhésions

Le montant de reversement a diminué de 2788€ en 2022 pour atteindre un taux de reversement de 44,2% (46% en 2021, 47% en 2020). Cette baisse d'adhésions dans les régions avec ALF sera

*voir annexes p8

étudiée en 2023 pour en comprendre les raisons. Il s'agit néanmoins d'une diminution très légère au vu des autres années. *Sa baisse est aussi corrélée à la légère baisse des adhésions.*

3.2. Les charges internes, comptes 63, 64 et 68.

a) 641 : salaires

La compte 641 a vu une diminution de 14774,81€. En effet, suite au départ précipité de l'ancien directeur, l'équipe salariée n'a pas toujours été au complet les six premiers mois de l'année 2022.

b) 645 à 648 : Cotisations sociales

Suite à un changement de réglementation, les cotisations sont effectuées auprès de l'Urssaf et le compte 645400 « cotisations Assedic » est donc nul. En comparaison avec 2021, le coût des charges sociales a diminué de 15,5% en 2022.

c) 681 : Dotations / Provisions

Les dotations actuelles correspondent aux investissements de 2021 pour la mise en œuvre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ainsi qu'aux indemnités retraites. A cela s'ajoute 5000€ de provisions correspondant à une prime pour les salariées en 2023 et au départ en formation de la coordinatrice administrative.

3.3. Les charges exceptionnelles, comptes 671 et 672.

a) 671 / 672 : Créances irrécouvrables et Charges sur exercice antérieurs

La régularisation des comptes a généré des charges exceptionnelles ainsi que des abandons de créances.

4-BILAN GLOBAL ET PERSPECTIVES

Le soutien de nos partenaires s'est à nouveau consolidé pour cette année 2022.

En interne, l'année a été mouvementé suite au départ de l'ancien directeur, qui a amené une réorganisation des postes des salariés, en cours d'expérimentation.

Une attention particulière devra être portée sur les adhésions et la participation à la formation d'été. La nouvelle organisation comptable devrait permettre de suivre ces adhésions plus précisément et permettre des relances régulières.

Ce bilan positif, consolide l'ancrage de l'ALF dans son environnement et la conforte comme tête de réseau auprès de ses partenaires. Ainsi renforcé dans sa légitimité, elle peut engager sereinement les négociations concernant le processus de labellisation des ludothèques auprès des partenaires financiers.

*voir annexes p8

ANNEXES

*Compte 625

625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	625600	MISSIONS ET RECEPTIONS
625101	Voyages et déplacements ayant pour objet les réunions de CA	625601	Missions et réceptions pour les personnes ayant assisté aux réunions de CA
625102	Voyages et déplacements ayant pour objet les réunions consacrées à la vie associative (commissions, entretiens, groupes de travail, label...)	625602	Missions et réceptions pour les personnes ayant assisté aux réunions consacrées à la vie associative (commissions, entretiens, groupes de travail, label...)
625103	Voyages et déplacements ayant pour objet les formations : FC	625603	Missions et réceptions pour les personnes ayant organisé, animé ou assisté aux formations : FC
625104	Voyages et déplacements ayant pour objet les formations : FE	625604	Missions et réceptions pour les personnes ayant organisé, animé ou assisté aux formations : FE
625105	Voyages et déplacements ayant pour objet les formations : FF, prestas	625605	Missions et réceptions pour les personnes ayant organisé, animé ou assisté aux formations : FF, prestas
625106	Plaidoyer (conférence, médias, réunions institutionnelles, réseau interne (AG, réu ALF's...) externe (Parthenay, Cannes, CNAJEP...), FR	625606	Missions et réceptions pour les personnes ayant organisé ou assisté à des temps de plaidoyer : conférence, médias, réunions institutionnelles, réseau interne (AG, réu ALF's...), externe (Parthenay, CNAJEP...), FR
625107	Voyages et déplacements sur Paris direction	625607	Missions et réceptions sur Paris direction

***Résultat d'exploitation** : il comprend toutes les opérations comptables directement liées à l'activité habituelle de l'association

***Résultat exceptionnel** : il comprend toutes les opérations comptables qui sont soit liées à des exercices antérieurs, soit à un évènement exceptionnel

*voir annexes p8

GLOSSAIRE

AG : Assemblée Générale

CA : Conseil d'Administration

FR : Formation représentation

FF : Formation de Formateurs

FE : Formation d'Eté

FC : Formation Catalogue

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

ANCT (ex-CGET) : Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires

CNAF: Caisse Nationale des Allocations Familiales

DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

FDVA : Fond de Développement de la Vie Associative

FONJEP : Fond Jeunesse et Education Populaire

CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectifs

CNAJEP : Comité pour les relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire

Evolution tarifs formation 2020-2022 :

	Journée	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
2020	180€	610€	650€
2021	200€	680€	750€
2022	200€	680€	750€

*voir annexes p8